

<b>Fiche Action</b>	DV2B0224	Favoriser la gestion concertée des espaces agricoles
<b>Type de contrat</b>	DV	Contrat de développement durable de Rhône-Alpes
<b>Contrat</b>	DV2B	Roannais
<b>Objectif</b>	6	Engager le Roannais vers la gestion maîtrisée de l'espace et la mobilité durable
<b>Axe</b>	2	Faire du Roannais le Pays de la Haute qualité de vie

#### Relève du PSADER

Oui

#### Gestion de l'avance "crédit européen"

Non

#### Contexte

Il disparaît près de 700 ha de terrains agricoles par an dans le département de la Loire. Ce phénomène d'artificialisation des terres est particulièrement à l'œuvre dans le Roannais. Les raisons en sont multiples : urbanisation autour de Roanne et de Charlieu, pression sur les zones d'aménagement routier (A89, N7), montée vers le Roannais de l'urbanisation du sud du département.

La pertinence de cette réduction de la surface agricole peut être interrogée au regard des multiples usages du foncier : habitat, zones d'activités, agriculture et espaces naturels. Elle constitue en effet une menace sérieuse pour la qualité paysagère du Roannais et le maintien de sa biodiversité. Avec la mise en œuvre des SCOTs (2 validés, un en projet concernent le territoire), une nouvelle échelle de planification s'ouvre et il convient d'envisager à cette échelle aussi certaines garanties de préservation du foncier et de cohérence spatiale des exploitations d'avenir.

#### Description du contenu opérationnel

##### 1. Elaboration d'outils d'aide à la décision pour les élus

Il s'agit de proposer aux élus des outils d'aide à la décision à travers un document global et des cartographies décrivant précisément la situation foncière agricole, notamment en amont de la planification (PLU/SCOT). Ce document servira à croiser les projets de la collectivité et ceux des agriculteurs de manière à gérer au mieux le foncier agricole et non agricole, et ainsi éviter les conflits. La région Rhône Alpes sera associée à la validation du cahier des charges des études.

Taux d'aide indicatifs : Etudes préalables = 35% ; études de planification = 50%.

##### 2. Relocalisation des exploitations agricoles menacées par l'urbanisme

Du fait de l'étalement urbain, certaines exploitations agricoles sont localisées au milieu de zones résidentielles ou en bordure d'infrastructures routières. Les problèmes de voisinage engendrés par ces situations, principalement liés aux nuisances de l'activité agricole (odeur, trafic routier...) compromettent l'avenir de l'exploitation.

Il s'agit de soutenir :

- . le repérage des exploitations à relocaliser,
- . l'accompagnement à la relocalisation,
- . l'investissement à la relocalisation des bâtiments, sous réserve de remplir les conditions fixées par la Région et en concordance avec le Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage et le DRDR (Document Régional de Développement Rural qui décline le Plan de Développement Rural Hexagonal).

Taux d'aide indicatif : repérages, études préalables = 50% ; investissements = 15%.

MODALITES DE SUIVI : Les indicateurs de réalisation (ex : temps animation, nombre projets) et de résultat (quantitatif et qualitatif), seront précisés en fonction du détail des actions (dossier par dossier).

#### Modifications introduites au titre de l'avenant

**Maintien** de l'enveloppe pour la création d'outils d'aide à la décision

#### **Nouveauté**

Création d'une enveloppe dédiée à des projets visant à faciliter l'accès au foncier agricole pour dynamiser l'installation

**Suppression** de l'enveloppe pour les actions de délocalisation

**Contact (Nom, prénom, tel, adresse, email)**

MAURICE Nils  
Syndicat Mixte 'Roannais Pays de Rhône Alpes'  
8, imp. de la sous préfecture  
42300 ROANNE  
tél. 04 77 44 23 52  
Email. nmaurice@roannaispays.com

**Famille de bénéficiaires potentiels**

Collectivités, exploitants agricoles, OPA

**Indicateurs de suivi**

nombre de projets soutenus, nombre de partenaires impliqués

**Calendrier de mise en oeuvre**

2010 - 2015

**Partenariat**

**Périmètre concerné**

**Transversalité**

**Observations**

**Analyse développement durable**

**Economie/activité**

Les objectifs sont de renforcer et pérenniser l'agriculture, assurer la continuité de l'espace, avoir des parcelles de taille suffisante pour une agriculture économiquement viable, faciliter les déplacements agricoles, renforcer les structures économiques et de commercialisation, participer au développement des circuits courts alimentaires diversifier les productions.

**Environnement**

les objectifs sont également de mettre en valeur les sites naturels et renforcer leur protection et le maintien de la biodiversité, protéger la ressource en eau et assurer la pérennité voire de recréer des grandes continuités écologiques et corridors et ainsi améliorer l'interface urbain-rural

**Social**

Les actions devront favoriser le dialogue et la concertation entre les usagers de l'espace rural, les agriculteurs, les acteurs économiques et les consommateurs

## Gouvernance

nécessité de s'engager dans une démarche concertée entre les collectivités, les acteurs locaux et institutionnels (SAFER, Chambre d'agriculture, comités de développement) et les habitants.

## Validité

la politique de stratégie foncière s'inscrit dans un projet de territoire où l'alimentation serait le nouveau liant ville - campagne en favorisant la pérennité des exploitations agricoles. Par ailleurs son impact en termes de réduction des GES est indéniable. Ceci répond aux enjeux de la Région Rhône-Alpes

Visualisation graphique	-Value		Neutre			+Value	
Economie/activité					X		
Environnement						X	
Social						X	
Gouvernance							X
Validité						X	

## Plan de financement prévisionnel (€) :

Possibilité de prise en compte des coûts internes ?  Oui  Non

Libellé	Nature Fonc/Invest	Montant	Dont subventionnable RRA
Etudes	Fonctionnement	78 000	78 000
Création de zones agricoles	Investissement	300 000	300 000
<b>Total Fonctionnement</b>		78 000	78 000
<b>Total Investissement</b>		300 000	300 000
<b>Total</b>		378 000	378 000

Libellé	Financier libre	Montant subventionnable	Montant de la subvention	Taux
<b>Subvention RRA</b>		378 000	129 000	34.13
<b>Total des subventions</b>			129 000	34.13
<b>Auto financement</b>			249 000	
<b>Total</b>			378 000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : **79.37%**